

# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 610 SUR LA TARIFICATION DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON  
(1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 611 CONCERNANT LES UTILISATEURS DE LA MARINA DE VILLE-MARIE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2024, le *Règlement n° 610 sur la tarification de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron (1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025)* et le *Règlement n° 611 concernant les utilisateurs de la marina de Ville-Marie* ont été adoptés.

Les règlements n<sup>os</sup> 610 et 611 entrent en vigueur le 19 juin 2024, jour de leur publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et sont disponibles pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 19 juin 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 19 juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juin 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière